Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

OCCASION D'EMPLOI AU

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre du poste : Coordonnatrice ou coordonnateur de l'assurance qualité et de la gestion du risque
Ministère : Santé
Localité : Iqaluit
Numéro de référence : 10-508332
Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 105 342 $ à 119 511 $ par année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce

Date de clôture : 31 mai, 2024 à 23 h 59, fuseau horaire de l'Est

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyen(ne)s dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Ce poste relève de la directrice générale ou du directeur général, et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme complet pour l'assurance qualité et la gestion du risque au sein des Services de santé d'Iqaluit, dont font partie l'hôpital général Qikiqtani et le Centre de santé publique d'Iqaluit. Ses responsabilités visent l'amélioration continue de la qualité, le maintien de normes acceptables en matière de pratique clinique et de déontologie, et l'élaboration d'un programme visant à prévenir et à réduire au minimum les préjudices causés au personnel et à la clientèle de même que les pertes ou dommages aux installations, à l'équipement ou aux fournitures du Ministère.

Ce poste s'occupe de régler les plaintes, d'examiner les cas, d'enquêter sur les incidents et les évènements inhabituels ainsi que de maintenir la sécurité en milieu de travail et une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence. Il lui incombe d'être à l'affut du risque à l'intérieur des établissements et de sensibiliser la haute direction quant au risque et aux conséquences de l'exposition à celui-ci, de même que de formuler des recommandations concernant les initiatives visant la protection des intérêts du gouvernement du Nunavut. Par ailleurs, ce poste est responsable d'évaluer, de concert avec les Services de santé d'Iqaluit, l'environnement entourant les services et les programmes, et de faire des bilans et des recommandations sur la façon d'en améliorer la fonctionnalité et les résultats. Ce poste joue un rôle essentiel au sein de l'équipe de la haute direction des Services de santé d'Iqaluit.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent habituellement dans le cadre d'un diplôme de premier cycle reconnu en soins infirmiers jumelé à trois ans d'expérience pratique en lien avec l'assurance qualité et la gestion du risque. Un agrément auprès de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut est requis, et une maitrise en administration sanitaire assortie d'un statut de

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'*Accord sur le Nunavut* conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

visiteur auprès d'Agrément Canada sont considérés comme des atouts. Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Enfin, l'embauche pour ce poste étant conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19, veuillez inclure dans votre dossier de candidature une preuve que vous remplissez cette condition.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français, et les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maitrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des collectivités, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimajatuqangit* inuits de même que de l'inuktut, ainsi qu'une expérience de travail dans un milieu interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'*Accord sur le Nunavut* conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca